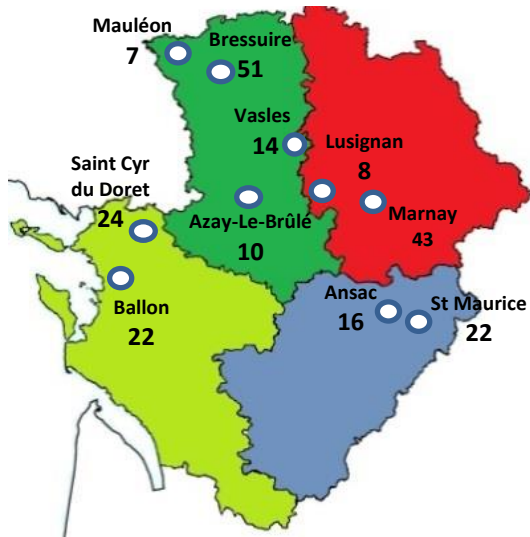


La mise à l'herbe continue!



SOMME DES TEMPERATURES BASE 1er FEVRIER (au 15 mars 2021)

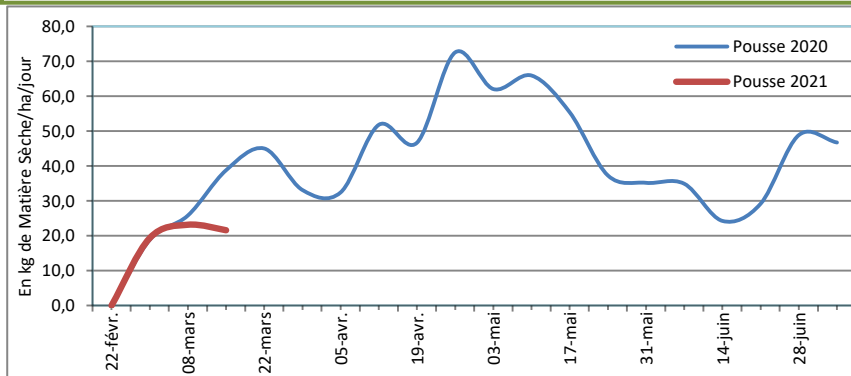
16 - Saulgond	358	DJ
16 - Montemboeuf	367	DJ
16 - La Couronne	399	DJ
16 - Tusson	353	DJ
17 - La Rochelle	375	DJ
17 - Saintes	405	DJ
79 - Bressuire	308	DJ
79 - Niort	347	DJ
79 - Melle	349	DJ
86 - Poitiers	364	DJ
86 - Montmorillon	334	DJ

CONSEIL PATURAGE

Les températures basses ainsi que le vent de ces derniers jours ont fortement ralenti la croissance de l'herbe en Poitou-Charentes. A ce jour, les 300 DJ, repère pour la mise à l'herbe, ont été atteints sur le territoire. Il faut cependant rester vigilant à l'état des parcelles. Certaines prairies ont encore les pieds dans l'eau ce qui retarde la mise à l'herbe. La portance des sols reste le critère principal pour la mise à l'herbe. Dans ces cas, il est préférable de ronger son frein et d'attendre que les conditions soient réunies pour mettre à l'herbe les animaux, ou de sortir les ovins ou les génisses sur des petites parcelles, avec une courte durée de pâturage (1 à 3 jours). Dans les zones plus sèches, certaines prairies ont pu être déprimées par le pâturage des premiers lots d'animaux. L'herbe est disponible en quantité et en qualité pour les prairies ayant été bien gérées à l'automne dernier. Les pluies et le redoux des jours à venir devraient permettre de relancer la pousse de l'herbe.

CONSEIL FERTILISATION

Les 200 DJ (base 1er janvier), repère pour le premier apport d'azote sur les prairies, sont atteints depuis février. Les apports d'amendements organique tel que le fumier ou le lisier se poursuivent cependant et sont possibles jusqu'au mois d'avril. Un passage de herse étrille favorise l'émiettement de ces amendements organiques ainsi que le tallage des graminées. Attention à réaliser ce passage dans de bonnes conditions : sol ressuyé et réchauffé mais avant le démarrage des graminées. A noter que l'apport d'amendements organiques à cette période n'impacte pas l'appétence des prairies, cependant mieux vaut attendre un retour des animaux dans les parcelles au-delà de 4 semaines pour limiter les risques sanitaires.



Pousse en kg MS/j/ha	Couverture de vos besoins par l'herbe selon le chargement			
	20 ares / UGB	30 ares / UGB	40 ares / UGB	50 ares / UGB
10	10%	20%	25%	30%
25	30%	45%	60%	75%
40	45%	70%	95%	120%
55	65%	100%	130%	160%
70	80%	125%	165%	200%

Contacts: Aloïse Célerier (86) 06 58 59 74 20- Pauline Gauthier (16) 05 45 84 43 77 -
Anne-Laure Lemaître (17-79) 06 07 35 82 12



PRDA Nouvelle-Aquitaine, AE1 Agro-écologie
« développer l'autonomie fourragère et protéique »
avec le soutien du Conseil Régional et de l'Europe.



Partenaires :

